



Modification du divorce de mes parents

Par **gaboriaud_old**, le **21/06/2007** à **16:31**

Mes parents étaient en instance de [divorce](#) quand mon père est décédé. Le jugement rendait ce [divorce](#) aux torts partagés mais mon père est décédé quelques jours trop tôt pour que la décision soit définitive. Ma mère est donc veuve et non divorcée.

Est ce qu'il y a un moyen pour changer ce statut?

Tort partagé OK mais mon père devait 200000 francs à ma mère. Cette dernière a refusé de demander cette somme à ses enfants âgés de 19 (étudiante) et 21 (chômeur)ans.

Suite au décès, une somme versé par la prévoyance de son l'emploi à été versé à ma mère mais rien pour les enfants (héritiés légitimes)et ne vivant plus chez leur mère.

Est ce qu'il y a un moyen pour se faire rembourser surtout pour mon frère qui est au chômage.

Les parents doivent subvenir aux besoins de leur enfants et inversement. seulement ma mère ne m'a jamais aidée. Quand mon père est décédé j'avais 19 ans et encore étudiante. Mes études, mon logement et ma nourriture je me suis débrouillée avec une rente d'éducation et l'aide financière de mon compagnon.

Je voudrais savoir si il y a un moyen de rompre ce devoir envers ma mère?

Par **Jurigaby**, le **23/06/2007** à **03:43**

Bonjour.

Vous pouvez être déchargé de votre obligation alimentaire envers votre mère si vous démontrez qu'elle a gravement manqué à ses devoirs envers vous conformément à l'article 207 du code civil.